

## Décision relative à une demande d'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

**N° AMM : FR-2023-0025**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,*

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide **REPULSIF CHIENS CHATS ET FOUINES LIQUIDE** en application de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,*

*de la société* **ARMOSA TECH SA**

*enregistrée sous le numéro* **BC-QS075908-95**

*Vu le rapport d'évaluation du produit **REPULSIF CHIENS CHATS ET FOUINES LIQUIDE** réalisé par l'Anses,*

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 23 mars 2023,*

*Considérant que le produit répond aux critères de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012 ;*

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 07/04/2023

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Nom commercial</b>	REPULSIF CHIENS CHATS ET FOUINES LIQUIDE
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	REPULSIF FOUINES ET MARTES REPULSIFS CHIENS ET CHATS LIQUIDE REPULSIFS CHIENS LIQUIDE REPULSIF FOUINES LIQUIDE REPULSIF CHIENS SPRAY REPULSIF CHATS SPRAY REPULSIF CHIENS ET CHATS SPRAY MARTER (FOUINES) PANIC LIQUIDE PANIC LIQUIDE (CHIEN ET CHAT) MARTER MARTER SPRAY PANIC SPRAY REPEL SPRAY BARRIER SPRAY REPULSIF FOUINES REPULSIF CHIENS, CHATS ET FOUINES REPULSIF CONTRE CHIENS ET CHATS LIQUIDE REPULSIF FELINS ET CANIDES LIQUIDE STOP CONTACT CHIENS ET CHATS LIQUIDE REBUTANT CHIENS ET CHATS LIQUIDE REPOUSSANT CHIENS ET CHATS LIQUIDE MARTER +

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	ARMOSA TECH SA
	<b>Adresse</b>	1, rue des Tuiliers 4480 Engis Belgique
<b>Numéro de demande</b>	BC-QS075908-95	
<b>Type de demande</b>	Demande simplifiée d'autorisation de mise sur le marché	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2023-0025	
<b>Date d'autorisation</b>	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

<b>Nom du fabricant</b>	ARMOSA SA
<b>Adresse du fabricant</b>	1 Rue des Tuiliers 4480 Engis Belgique
<b>Emplacement du site de fabrication</b>	1 Rue des Tuiliers 4480 Engis Belgique

<b>Nom du fabricant</b>	MORPHEUS
<b>Adresse du fabricant</b>	119 rue Camille Pelletan 79100 Thouars France
<b>Emplacement du site de fabrication</b>	119 rue Camille Pelletan 79100 Thouars France

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Huile essentielle de menthe
<b>Nom du fabricant</b>	Exaflor
<b>Adresse du fabricant</b>	5 rue des Pyrénées P.O. Box CP 30561 94653 Rungis France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	5 rue des Pyrénées P.O. Box CP 30561 94653 Rungis France

<b>Substance active</b>	Huile essentielle de lavande
<b>Nom du fabricant</b>	Exaflor
<b>Adresse du fabricant</b>	5 rue des Pyrénées P.O. Box CP 30561 94653 Rungis France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	5 rue des Pyrénées P.O. Box CP 30561 94653 Rungis France

<b>Substance active</b>	Acide acétique
<b>Nom du fabricant</b>	QUARON
<b>Adresse du fabricant</b>	BP 89152 35091 RENNES CEDEX 9 FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BP 89152 35091 RENNES CEDEX 9 FRANCE

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Huile de menthe (Huile essentielle obtenue à partir de <i>Mentha piperita</i> , Labiatae.)	-	Substance active	8006-90-4	616-900-7	0,832
Huile de lavande (Huile essentielle obtenue à partir de <i>Lavandula angustifolia</i> , Labiatae.)	-	Substance active	8000-28-0	616-770-1	0,832
Acide acétique (E260)	Acide acétique	Substance active	64-19-7	200-580-7	0,832

### 2.2. Type de formulation

AL – Tout autre liquide

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	EUH208 – Contient du DL Menthone (CAS 1074-95-9) et du Linalool (CAS 78-70-6). Peut produire une réaction allergique.

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Répulsif Intérieur - Professionnel - Chats, chiens et fouines

Type de produit	19
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Chat ( <i>Felis catus</i> ) Chien ( <i>Canis lupus familiaris</i> ) Fouine ( <i>Martes foina</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Tout type de surfaces intérieures (par exemple pièce, mobilier ...)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation

<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Prêt à l'emploi 3 mL/m <sup>2</sup>  Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PP : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PEHD/F : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Carton (plastifié) équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE/PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Répulsif Extérieur - Professionnel - Chats

<b>Type de produit</b>	19
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Chat ( <i>Felis catus</i> )
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Tout type de surfaces extérieures (par exemple vérandas, terrasses, mobilier extérieur ...)

<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Prêt à l'emploi 3 mL/m <sup>2</sup>  Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PP : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Bouteille équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PEHD/F : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.  Carton (plastifié) équipée d'un pulvérisateur à gâchette ou d'un bouchon à vis, en PE/PET : 1 L – 2 L – 3 L – 5 L – 12,5 L – 20 L – 25 L.

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

### 4.3. Description de l'usage

**Tableau 3. Usage # 3 – Répulsif Intérieur - Non-professionnel - Chats, chiens et fouines**

<b>Type de produit</b>	19
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Chat ( <i>Felis catus</i> ) Chien ( <i>Canis lupus familiaris</i> ) Fouine ( <i>Martes foina</i> )
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Tout type de surfaces intérieures (par exemple pièce, mobilier ...)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Prêt à l'emploi 3 mL/m <sup>2</sup>  Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille PP (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L  Bouteille PE (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L  Bouteille PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L  Bouteille PEHD/F (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L  Carton (plastifié) PE/PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 460 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 1850 mL - 2L - 2320 mL

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



#### 4.4. Description de l'usage

**Tableau 4. Usage # 4 – Répulsif Extérieur Non-professionnel - Chats**

<b>Type de produit</b>	19
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Chat ( <i>Felis catus</i> )
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Tout type de surfaces extérieures (par exemple vérandas, terrasses, mobilier extérieur ...)
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Prêt à l'emploi 3 mL/m <sup>2</sup>  Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille PP (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L  Bouteille PE (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L  Bouteille PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L  Bouteille PEHD/F (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 2L  Carton (plastifié) PE/PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 460 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1L - 1850 mL - 2L - 2320 mL

##### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

##### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

##### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit.
- Ne pas utiliser en présence de chiots et de chatons de moins de 3 mois.
- En extérieur, ne pas appliquer le produit en cas de pluie.
- En cas d'intempéries ou de nettoyage des surfaces, l'effet biocide peut être altéré.
- Limiter l'usage à 6 applications par an.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

-

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de conservation : 2 ans.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière.

## 6. Autre(s) information(s)

-